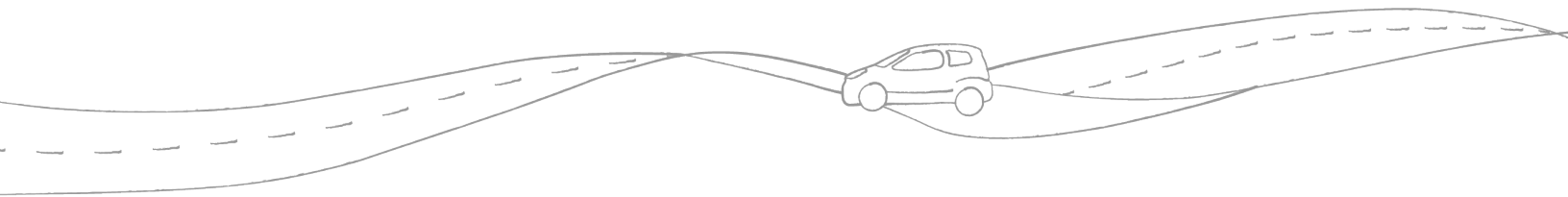




# Réponse du GTNO aux recommandations et aux principales leçons apprises

## Évaluation environnementale et processus réglementaires entourant la route toutes saisons de la région des Tłı̄chq

*English version of this document is available*



Le ministère de l'Administration des terres a confié le mandat d'effectuer un exercice indépendant de « leçons apprises » à une équipe de consultants, menée par SLR Consultants, pour l'évaluation environnementale (EE) de la route toutes saisons de la région des Tłı̄chq (RTSRT) au nom du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Par le biais d'une analyse de la situation et d'entrevues avec le personnel du GTNO et d'autres personnes ayant participé à l'EE (y compris les gouvernements et les organisations autochtones, le personnel du gouvernement fédéral et le personnel de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie et d'autres conseils de gestion des ressources), SLR a évalué les pratiques et les procédures mises en œuvre par le GTNO au cours de l'EE. Le GTNO a examiné le rapport complet et a tenu compte des leçons et des recommandations qui y sont formulées. Les réponses du GTNO aux quatre recommandations et aux dix principales leçons apprises sont présentées ci-dessous.

## Recommandations

---

1. Le GTNO devrait examiner et réviser sa politique d'évaluation des projets à la lumière de cet examen de « leçons apprises », en clarifiant davantage l'application et l'opérationnalisation d'une approche pangouvernementale et d'autres approches pertinentes aux futures EE et aux processus réglementaires dans lesquels le GTNO est un promoteur.

### **Le GTNO approuve cette recommandation.**

Sous la direction du ministère de l'Administration des terres, les ministères du GTNO s'engagent à examiner et à proposer des modifications à la politique d'évaluation des projets du Conseil exécutif ou à élaborer des politiques de mise en œuvre connexes. L'examen se concentrera, sans s'y limiter, sur les processus dans lesquels le GTNO est un promoteur. Le GTNO note qu'il n'existe pas de structure de projet fixe définissant une approche unique « pangouvernementale ». Cependant, le terme est généralement compris comme faisant référence à plusieurs ministères travaillant ensemble pour arriver à résoudre des problèmes ou des enjeux particuliers, et dans ce contexte, dans les phases de développement du projet.

Une structure de projet pangouvernementale, qui inclut la contribution de plusieurs ministères, peut être ajustée en fonction des circonstances des projets individuels. Comme nous l'expliquons ci-dessous relativement aux leçons 1 et 2, le GTNO accepte que l'approche pangouvernementale ne soit pas la solution par défaut pour les projets du GTNO, et que les structures organisationnelles de développement des projets soient revues et définies pour chaque projet du GTNO, et que les rôles et les responsabilités de chaque ministère soient clairement définis et communiqués pour chaque phase et pour tous les projets devant passer par le processus d'évaluation environnementale. Le GTNO s'engage à intégrer des approches robustes en matière de transparence et de prise de décision fondées sur des données probantes dans les approches de ses projets, qu'il s'agisse d'approches pangouvernementales ou autres. L'examen de la politique d'évaluation des projets tiendra compte du concept pangouvernemental et d'autres approches pertinentes et élaborera un processus pour évaluer et déterminer l'approche la mieux adaptée à chaque projet du GTNO. L'examen sera coordonné par le Comité de coordination de la haute direction pour l'évaluation des projets (CCHDEP) et mené conformément aux conventions procédurales. L'examen devrait être achevé au cours de la 19<sup>e</sup> Assemblée législative.

2. Le Service de l'évaluation des projets, en collaboration avec d'autres ministères du GTNO impliqués dans les EE, devrait s'efforcer d'intégrer les leçons tirées du projet RTSRT et d'autres projets dans un ensemble de « pratiques exemplaires » pour guider la participation du GTNO aux futures EE et aux processus réglementaires dans lesquels il est un promoteur. Cela doit aborder les aspects importants de la préparation et de la participation aux EE (car les deux sont différents), y compris des éléments tels que les recommandations à l'Office d'examen, les structures organisationnelles internes, les approches de communication interne et externe, l'affectation des ressources internes, les techniques d'approvisionnement, les calendriers types, les livrables et autres. Il s'agirait en fait d'une « boîte à outils » pour les futures infrastructures du GTNO ou d'autres projets dont le GTNO est le promoteur. Cela pourrait contribuer à maintenir la continuité et la cohérence des approches du GTNO sur ces enjeux à l'avenir.

### **Le GTNO approuve cette recommandation.**

L'élaboration d'une boîte à outils pour les projets du GTNO, qui englobe l'élaboration et la réalisation de projets, l'évaluation environnementale et les procédures réglementaires,



ainsi que les enjeux connexes, englobe un large éventail de responsabilités qui relèvent d'un certain nombre de mandats ministériels. Dirigés par le ministère de l'Administration des terres et coordonnés par le CCHDEP, les ministères du GTNO travaillent ensemble pour mettre en œuvre cette recommandation. Des travaux sont en cours pour développer la plateforme de la boîte à outils numérique, définir les thèmes de la boîte à outils, définir les responsables de ces thèmes, compiler les documents, y compris les pratiques et procédures exemplaires, et cibler les lacunes dans les thèmes prioritaires.

La boîte à outils comprendra des ressources applicables à la participation du GTNO aux EE, en tant que partie ou décideur, pour les projets du GTNO ou autres, ainsi que des ressources liées aux projets du GTNO qui doivent passer par des processus réglementaires. Les ministères du GTNO s'efforceront de lier ces documents à la « boîte à outils » partagée du GTNO, qui devrait être opérationnelle et disponible pour tous les ministères avant la fin de 2021. La boîte à outils numérique sera continuellement améliorée et perfectionnée. Dans la mesure du possible, le GTNO rendra également ces documents publics sur les sites Web des ministères. En septembre 2021, de nombreux éléments de la boîte à outils ont été recensés et des travaux sont en cours pour la rendre fonctionnelle.

3. [La direction et le personnel du GTNO devraient suivre une formation concernant les exigences de gestion et techniques de l'EE et du processus réglementaire, particulièrement en ce qui concerne les processus de cogestion et le style décisionnel des conseils en vertu de la LGRVM. Cela est important compte tenu du taux de roulement du personnel et de la longueur des délais des processus d'EE.](#)

#### **Le GTNO accepte cette recommandation.**

Le GTNO offre actuellement une formation sous diverses formes sur l'évaluation environnementale (EE) et la réglementation au personnel de tous ses ministères. Le GTNO partage également des renseignements à l'interne sur les possibilités de formation offertes par des tiers, y compris les séminaires et les ateliers offerts par les conseils de gestion des ressources, la formation en droit administratif offerte par le Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que les séminaires et les cours offerts par des groupes professionnels comme l'International Association for Impact Assessment. Le ministère de l'Administration des terres et le ministère de l'Environnement et Ressources naturelles du GTNO collaborent avec les conseils de gestion des ressources et le gouvernement du Canada pour organiser l'atelier annuel sur la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, qui favorise la participation éclairée du GTNO et des autres participants aux processus du Conseil de la LGRVM.

Le GTNO continuera de mettre régulièrement à jour son matériel de formation pour tenir compte de l'évolution des processus et des nouvelles préoccupations, et échangera avec les conseils de gestion des ressources et d'autres intervenants, le cas échéant. Les ministères du GTNO s'efforceront également d'inclure des documents de formation dans la « boîte à outils » recommandée au point 2. Le ministère de l'Administration des terres est le responsable de cette recommandation.



4. Les autres participants aux processus d'EE et de réglementation aux TNO sont encouragés à entreprendre des examens similaires de « leçons apprises » afin d'améliorer leur propre rendement. Ils devraient avoir l'occasion de contribuer à l'élaboration des « pratiques exemplaires » du GTNO.

**Le GTNO accepte cette recommandation.**

Le GTNO a participé à des examens de leçons apprises menés par d'autres parties et continuera à le faire s'il y est invité. Le GTNO continuera d'accueillir les commentaires des autres parties sur les pratiques exemplaires du GTNO. Le ministère de l'Administration des terres est le responsable du GTNO pour cette recommandation. Aucune action spécifique n'est prévue en réponse à celle-ci; le GTNO est ouvert aux discussions avec d'autres parties à tout moment.

## Principales leçons apprises

---

1. Une approche « pangouvernementale » n'est pas nécessairement la mieux adaptée à tous les projets dont le GTNO est le promoteur et ne devrait pas être l'approche par défaut pour ces projets.

**Le GTNO approuve cette leçon.**

Dans le cadre de la révision de la politique d'évaluation des projets, le GTNO examinera le concept pangouvernemental, ainsi que d'autres approches pertinentes, et élaborera un processus pour évaluer et déterminer l'approche la mieux adaptée à chaque projet. Cette évaluation tiendra compte de la nature du projet, des points de vue des gouvernements autochtones impliqués dans le projet, des points de vue de tout co-promoteur, des exigences de l'évaluation environnementale et du ou des cadres réglementaires pertinents, et d'autres facteurs importants. Le GTNO convient qu'il n'y a pas d'approche par défaut et s'engage à rendre publiques l'approche adoptée et la justification y étant associée pour tout projet donné.

2. Une approche pangouvernementale, en particulier dans le contexte d'un processus d'examen public, ne peut réussir sans un engagement explicite en faveur d'une plus grande transparence et d'un processus décisionnel fondé sur des données probantes.

**Le GTNO s'est engagé à faire preuve d'une plus grande transparence et à prendre des décisions fondées sur des données probantes.**

Cet engagement s'étend tout au long du processus d'évaluation environnementale et pendant la phase de prise de décision. Le GTNO s'engage à être franc quant à la façon dont il s'est organisé pour participer aux évaluations environnementales de ses projets et à la façon dont le processus décisionnel sera géré. Cela comprendra, sans s'y limiter, des réunions avec les parties potentielles pendant la planification du projet, et une correspondance sur les registres publics expliquant comment le GTNO organisera son approche pour l'EE et les procédures réglementaires.



3. Les promoteurs doivent planifier sur de longues périodes. Ils doivent être flexibles, accepter le changement et planifier en conséquence.

**Le GTNO approuve cette leçon et l'a intégrée dans la planification de ses projets.**

Les outils et ressources de planification des projets seront inclus dans la boîte à outils.

4. Une plus grande attention doit être accordée aux enjeux internes des organismes dans le cadre d'un processus d'EE. Des procédures formelles de gestion de projet doivent être mises en œuvre pour soutenir les grands projets d'infrastructure avec des accords de projet (ou des chartes de projet), favorisant l'évaluation des risques, les exigences en matière de ressources, les calendriers, les livrables et les estimations de coûts.

**Le GTNO convient que la mise en place de procédures officielles internes pour les organismes avant de conclure une évaluation environnementale constitue une pratique exemplaire.**

Le GTNO note que, bien que certains ministères suivent des procédures officielles de gestion de projet pour les grands projets d'infrastructure, ces procédures ne sont pas nécessairement partagées par tous les ministères. Le GTNO s'engage à améliorer l'utilisation des procédures de gestion de projet. Les outils et les ressources de gestion de projet seront inclus dans la boîte à outils.

5. L'utilisation de groupes de travail interministériels et intergouvernementaux devrait être considérée comme une « pratique exemplaire » dans tout processus d'évaluation environnementale.

**Le GTNO approuve cette leçon et continuera à utiliser des groupes de travail interministériels pour toutes les EE, y compris les EE des projets du GTNO.**

Le cadre de référence des groupes de travail internes sera inclus dans la boîte à outils.

6. Les rôles et les responsabilités pour entreprendre les consultations en vertu de l'article 35 doivent être clairs et formalisés afin d'assurer une direction cohérente et d'éviter les chevauchements.

**Le GTNO approuve cette leçon et s'efforcera de faire connaître plus largement son approche en matière de consultation des Autochtones.**

Le GTNO comprend l'importance de cette précision, surtout lorsque le GTNO est le promoteur. Le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones offre une formation et des conseils à tous les ministères du GTNO sur la consultation des Autochtones. Le matériel de formation et d'orientation du GTNO et d'autres outils visant à soutenir une consultation significative et efficace des Autochtones seront inclus dans la boîte à outils.



7. Un engagement précoce et significatif avec le gouvernement et les organismes autochtones ainsi que l'achèvement du processus d'EE en vertu de l'article 5 de la LGRVM sont des éléments importants qui permettent de satisfaire aux obligations de consultation des Autochtones. Les communications régulières entre les parties dans un processus d'EE, qu'elles soient formelles ou informelles, bilatérales ou multilatérales, sont importantes.

**Le GTNO approuve cette leçon.**

Le GTNO compte sur le processus d'EE pour l'aider à respecter ses obligations en matière de consultation des Autochtones et continuera à le faire. Le GTNO s'engage à assurer un engagement précoce et significatif pendant la planification des projets du GTNO et continuera à communiquer régulièrement avec toutes les parties pendant les EE des projets du GTNO. Pour chaque projet du GTNO, l'engagement précoce et significatif sera mis en œuvre en fonction des directives existantes du GTNO, des intérêts et des protocoles des gouvernements autochtones touchés par le projet, ainsi que des politiques et des directives pertinentes des conseils de gestion des ressources. Le GTNO continuera de déposer les plans et les dossiers d'engagement dans les registres publics du Conseil, comme l'exigent les lignes directrices du Conseil. Des outils pour soutenir une consultation, un engagement et une communication efficaces seront inclus dans la boîte à outils.

8. La qualité des renseignements et des preuves fournis à l'Office d'examen au cours d'un processus d'EE sera testée. Le promoteur devrait confirmer que suffisamment de données et de preuves existent pour soutenir le projet et résister à l'examen scrupuleux du public.

**Le GTNO approuve cette leçon.**

Pour les projets du GTNO, les ministères promoteurs continueront à travailler avec les experts des ministères respectifs pour s'assurer que les exigences en matière de données et de preuves sont respectées. Des outils pour soutenir l'examen et la vérification des preuves seront inclus dans la boîte à outils.

9. Le pare-feu est un outil légitime dans des circonstances spécifiques pour soutenir la prise de décision indépendante par les ministres responsables.

**Le GTNO approuve cette leçon.**

Bien que le pare-feu ne soit pas le seul outil de processus pouvant être mis en œuvre pour soutenir la prise de décision indépendante, il demeure une option pour les ministres responsables. Les outils d'aide à la décision tels que les pare-feu seront inclus dans la boîte à outils.



10. Un plan est nécessaire pour la transition du GTNO de l'EE aux phases de réglementation et de mise en œuvre d'un projet afin de maintenir la continuité des relations et des lignes de communication.

**Le GTNO approuve cette leçon.**

Le GTNO s'engage, dans le cadre de sa réponse à la recommandation 2, à élaborer une boîte à outils pour les projets du GTNO qui englobe la planification, l'élaboration et la réalisation des projets, y compris la transition de l'évaluation de l'impact environnemental aux procédures réglementaires. Les rôles et les responsabilités relatifs à chaque phase du développement du projet seront définis et communiqués pour chaque projet.

